

— Eh, bien ! qu'en dites-vous ? Persistez-vous à croire que les Monts-de-Piété soient une institution mauvaise ?

— Non certes ; mais je trouve que cette institution, (fort bienfaisante, de sa nature, fait payer, en France sur tout, ses services un peu trop cher.

— J'en tombe volontiers d'accord. Mais des mesures sont prises, ou du moins projetées, pour améliorer cet état de choses. Déjà le taux de l'intérêt a été réduit pour Paris, de douze à neuf pour cent.

— Ce n'est pas assez, tant s'en faut. A quoi bon faire des bénéfices ?

— Ils appartiennent, comme vous le savez, aux hôpitaux, et ne sont pas très considérables. A Paris, ils n'excèdent guère deux cent mille francs par an.

— C'est beaucoup, si l'on y ajoute les frais d'exploitation et les bénéfices des commissaires, qui tous sortent de la poche du pauvre. D'ailleurs il n'est ni juste ni charitable d'ôter à celui-ci d'une main ce qu'on prétend lui donner de l'autre. Doter les hôpitaux à ses dépens, c'est, comme quelqu'un l'a dit avec beaucoup de raison, lui faire payer pendant sa vie le lit qu'on lui prête pour mourir.

— Une amélioration, vient d'être opérée avec succès. Le directeur du Mont-de-Piété de Paris a établi rue du Paradis, une caisse de dégagements partiels, où les emprunteurs sont admis à verser des acomptes sur le montant des prêts qu'ils ont reçus. C'est une contre-partie de la caisse d'épargne à l'usage des endettés.

— Cette innovation est fort louable.

De cette manière, les malheureux courront moins de risques de ne pouvoir retirer leurs gages à l'expiration du terme fatal, et seront moins souvent obligés de vendre *in extremis* leurs reconnaissances, aux trop nombreux industriels qui font métier d'acheter ces sortes de marchandises, et salissent tous les murs de Paris de leurs noms et de leurs adresses, joints à l'annonce de leur honorable trafic.

— Nouvelle légion d'oiseaux de proie qui fondent sur le misérable !

— En effet, la plupart exploitent le malheureux vendeur, en spéculant sur sa détresse pour se faire céder à vil prix ses droits sur l'objet convoité. Mais la caisse des dégagements partiels va sans doute arrêter ou du moins ralentir le développement de cette industrie, qui faisait d'effrayants progrès. La formation de cette caisse et la réduction de l'intérêt sont deux excellentes mesures, et il faut espérer que d'autres améliorations ne tarderont pas à les suivre. Dans un rapport circonstancié adressé au roi sur les Monts-de-Piété du royaume, le ministre de l'intérieur a proposé d'appliquer les statuts du Mont-de-Piété de Strasbourg à celui de Paris, et plus tard à tous ceux de France, de manière à obtenir partout, dans un avenir plus ou moins prochain, une réduction considérable du taux de l'intérêt.

— En quelle année ce rapport a-t-il été publié ?

— En 1836.

— Et nous sommes en 1842. Y a-t-il eu, que vous sachiez, commencement d'exécution ?

— Pas à ma connaissance ; mais sans doute nos embarras financiers sont la seule cause du retard, et ce n'est que partie remise.

— Je veux le croire ; mais qu'on se hâte ; car malheureusement le bien dont il s'agit n'est pas de ceux dont on puisse dire que l'on ne perdra rien pour attendre.

GARDE NATIONALE DE PARIS.

CONSEIL DE DISCIPLINE DE LA 5^{ME} LEGION

Double six !

Le président. — M. Chabert, vous avez commis une grave infraction au service